

Sur la route des Alpes (2/2): à Gap, des adolescents en errance

PAR LOUISE FESSARD
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 4 NOVEMBRE 2017



À la salle paroissiale de Gap, ces deux jeunes calculent la distance pour se rendre à Saint-Étienne, où ils espèrent pouvoir étudier © LF

Après avoir passé la frontière franco-italienne, il reste un obstacle de taille pour les jeunes migrants arrivant dans les Hautes-Alpes : faire reconnaître leur minorité. Seuls « 60 % » y parviendraient, selon le cabinet du préfet. Pour les autres, rejetés à la rue, des bénévoles ont créé un système parallèle de prise en charge.

Empruntant la route des Alpes, des centaines de migrants, majoritairement mineurs et originaires d'Afrique de l'Ouest, arrivent à Briançon depuis le printemps. Leur prochaine étape est Gap. Chaque jeudi, des bénévoles y accompagnent des dizaines d'adolescents pour les enregistrer au Conseil départemental des Hautes-Alpes. Ce dernier est censé les mettre à l'abri dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Mais le département est débordé. Le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) enregistrés est passé de 17 en 2015 à 65 en 2016 et 850 depuis le début de l'année 2017. « Nous allons finir aux alentours de 1 000 à la fin de l'année », prévoit Fabrice Hurth, directeur de cabinet du président Jean-Marie Bernard (LR). Mi-octobre, 235 jeunes attendaient encore d'être évalués. Sous la pression des associations, le département et le préfet (qui n'a pas répondu à nos questions) ont fini par ouvrir des centres de vacances pour les héberger.

« J'ai dû faire réquisitionner des hôtels, des centres d'hébergement associatifs pour les loger, recruter des travailleurs sociaux supplémentaires, s'est plaint,

dans *Le Figaro*, Jean-Marie Bernard, président (LR) du Conseil départemental. À la fin de l'année, le département aura versé 2,5 millions d'euros pour tout traiter, quand d'ordinaire nous dépensions seulement 100 000 euros. C'est une charge colossale pour un département de 140 000 habitants. » Ce qui est exagéré, car l'État remboursera une grande partie de cette somme.



À la salle paroissiale de Gap, ces deux jeunes calculent la distance pour se rendre à Saint-Étienne, où ils espèrent pouvoir étudier © LF

Surtout, cet été, associations et collectifs se sont mobilisés pour éviter que ces jeunes ne dorment à la rue. Ils ont marché avec les migrants de Briançon à Gap, **ont occupé** le Conseil départemental, puis **installé leurs tentes** devant celui-ci. Début août, le diocèse de Gap a prêté une salle paroissiale en centre-ville pour héberger les jeunes migrants sans toit.

À Veynes, un petit village de la vallée du Petit Buëch, à 30 kilomètres de Gap, des militants et migrants **occupent** depuis le 9 septembre une maison bourgeoise abandonnée appartenant à l'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). L'ancienne maison des chefs de gare SNCF a été rebaptisée « Centre d'hébergement d'urgence de mineurs isolés » (CHUM). **Dénonçant un « squat »**, le maire (divers droite) de Veynes a fait venir un opérateur électrique pour couper l'électricité, sous protection de la police municipale, ainsi qu'un huissier.

« Nous ne sommes pas des anarchistes. C'est l'absence de réactions des autorités qui a conduit les gens à mener des actions d'occupation », explique Dominique Rougier, retraité gapençais et militant d'Un toit, un droit. « La mobilisation du réseau militant dans le Briançonnais et le Gapençais est

à l'image de ce qui s'est passé dans la Roya », salue Yassine Djermoune, avocat à Gap, qui défend régulièrement des mineurs étrangers.

Les militants rencontrés dénoncent une gestion déshumanisée par le département et, surtout, ce qu'ils appellent sa politique de « déminorisation ». Ils pointent le caractère « expéditif » des entretiens d'évaluation. Au cours de ces entretiens d'environ une heure, parfois sans interprète adapté, les évaluateurs retracent avec le jeune sa situation familiale et son parcours migratoire, « pour voir si ce qu'il relate est cohérent », explique Fabrice Hurth, le directeur de cabinet du président du Conseil départemental. Selon lui, environ « 60 % » des migrants évalués par le département sont reconnus mineurs.



À Veynes, sur un mur de la salle à manger du « CHUM », une maison occupée par des militants et de jeunes migrants © LF

Nous avons pu consulter plusieurs rapports d'évaluation datant de 2017, réalisés par le Pôle cohésion sociale et solidarités des Hautes-Alpes. Ils sont très courts (trois à quatre pages) et montrent que, **contrairement à ce que prévoit la loi**, le doute ne profite pas au jeune. Certains motifs évoqués pour douter de la minorité des jeunes sont étonnants. « Ils essaient de les coincer sur des détails de leur récit et, au bout d'un moment, les jeunes sont complètement décontenancés », explique Cécile Leroux, une retraitée briançonnaise du réseau **Hospitalité**. Ce réseau, qui rassemble une quarantaine d'organisations en région PACA, est une déclinaison du réseau Sanctuaire, né en 1984 aux États-Unis, visant à protéger dans des « villes sanctuaires » toute « personne persécutée ou en danger ».

Dans l'un d'eux, l'évaluatrice se fonde sur « la maturité physique et psychologique au cours de l'entretien » d'un jeune Guinéen sans papiers pour réfuter sa minorité, « même si son parcours migratoire laisse penser le contraire ».

Dans le cas d'un autre Guinéen qui a fui son pays après la mort de son père et le remariage de sa mère, l'évaluateur note consciencieusement le voyage éprouvant du jeune. Son mini-bus est tombé en panne dans le désert de Libye, où il s'est retrouvé sans eau, puis il a été torturé en prison pour obtenir une rançon de sa famille. Son corps porte la trace des coups de couteau, constate le fonctionnaire. « Son parcours migratoire est présenté de façon cohérente » et « son aspect physique peut correspondre à la date [de naissance] qu'il nous indique », écrit l'évaluateur. Bref, tout colle, sauf un détail : le jeune homme a voyagé grâce à l'argent donné par sa mère pour ouvrir un télécentre. « Le projet d'ouvrir un télécentre à 15 ans et demi et l'autonomie dont il a fait preuve durant sa migration interrogent sa minorité », conclut l'évaluateur. Refus administratif. Là encore, le doute est à charge.

Dans un autre rapport, l'évaluatrice pointe la « relative pilosité » des jambes d'un jeune Malien. Puis elle souligne l'« agacement », le tremblement de ses mains et le regard « fuyant » de l'adolescent lorsqu'elle l'interroge sur des sévices dont il a fait l'objet en Libye. Le jeune affirme être parti « en avril 2017 » du Mali et qu'il faisait « très chaud » ? Elle met en doute sa parole au motif que « le mois d'avril correspond à l'hiver ». Avril est **bien l'un des mois les plus chauds** au Mali, où les températures peuvent dépasser les 40 °C...

Des jeunes traumatisés

« Les évaluateurs montrent une méconnaissance des pays de l'Afrique de l'Ouest, souligne Odile, une retraitée de l'éducation nationale, qui a organisé des cours de français et de mathématiques dans la salle paroissiale. Et ils ne tiennent pas compte du fait que beaucoup des jeunes ont perdu la notion du temps, que

certains sont analphabètes et ne savent pas quel mois ils sont partis. Quand on a fait trois fois de la prison, on ne se souvient plus des dates. »



Trois fois par jour, des bénévoles viennent aider pour les repas à la salle paroissiale de Gap © LF

Même colère froide chez Thomas, l'un des fondateurs du CHUM à Veynes. « *Le refus de parler, les tremblements, les incohérences, ça montre des gamins qui ont subi des traumatismes*, dit ce travailleur agricole de 28 ans, originaire de la vallée du Petit Buëch. *Quand ils disent qu'ils sont passés par la Libye, il faut penser à un suivi psychologique plutôt qu'à les mettre à la rue !* » Il estime que le Conseil départemental « *fait de la gestion de stocks* » et que « *l'objectif est que les migrants partent le plus vite possible du département* ».

Dominique Rougier, militant d'Un toit, un droit, s'interroge sur les compétences des cinq personnes recrutées depuis fin 2016 par le département pour mener ces entretiens (3,8 équivalents temps plein). Parmi elles, on compte deux conseillers en insertion professionnelle (CIP). « *Ils sont formés pour travailler soit en Pôle emploi, soit sur l'insertion professionnelle, pas pour faire du travail social*, remarque Isabelle Cœur, déléguée du syndicat Sud Collectivités territoriales des Hautes-Alpes. *Or les textes prévoient que les évaluateurs aient des connaissances en droit des mineurs, en géopolitique et en psychologie de l'enfant...* » Un **arrêté ministériel en date du 17 novembre 2016** indique en effet : « *Les professionnels doivent ainsi justifier d'une formation ou d'une expérience notamment en matière de connaissance des parcours migratoires et de géopolitique des pays d'origine, de psychologie de l'enfant et de droit des mineurs.* »

À la salle paroissiale, Bernard, médecin pneumologue, soigne bénévolement les points de suture d'un jeune Tunisien de 15 ans qui s'est tailladé les veines quelques jours plus tôt en apprenant qu'il était « *déminorisé* ». Il explique que la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de l'hôpital de Gap, seul endroit où les migrants peuvent être soignés, ne dispose que de deux journées de vacation de médecin par semaine.

« *Que des mineurs n'aient pas accès à la santé est scandaleux*, dit-il. *Nous faisons le boulot à la place des pouvoirs publics et en plus nous devons subir leur morgue.* » Comme à Briançon, les bénévoles ont créé à Gap et à Veynes un système parallèle de prise en charge des migrants, avec, en plus de l'hébergement et des repas, une école l'après-midi, des consultations médicales et une aide psychologique. La présence des adolescents près de la bibliothèque pour capter le Wi-Fi crée parfois des réactions racistes chez les Gapençais. « *La population les stigmatise, car ils portent des vêtements de marque et ont des écouteurs, mais ils ne vivent que de dons !* », explique Madeleine, bénévole à la Cimade.

Certains jeunes arrivent avec « *des plaies par balle dans le pied ou la jambe, des traces de coups, des brûlures* », liste Odile, médecin généraliste retraitée. « *Ils ont reçu les gestes d'urgences en Italie – retirer la balle – mais sans soins derrière*, explique-t-elle. *Et puis, il y a toute la bobologie, conjonctivites, gripes, problèmes dentaires, de lunettes. Ils sont très demandeurs de soins, car en manque affectif.* » Elle

note également beaucoup de pathologies digestives liées à l'angoisse et des « dépressions réactionnelles dues à ce qu'ils ont vécu ».



Sébastien avec Issa, un jeune Ivoirien de 16 ans, revenu à Gap après avoir dû dormir dans la rue à Marseille © LF

Sébastien, la trentaine, est arrivé dans le Champsaur voisin avec un projet agricole, après six mois passés dans la « jungle » de Calais. Surnommé « Papa Rasta » par les jeunes, il fait tourner au quotidien la salle paroissiale, où dorment ce soir-là une trentaine de migrants. « Le soir, quand c'est plus calme, ils viennent me raconter leurs galères, surtout en Libye, dit-il. Beaucoup ont été enlevés, mis en prison et torturés avec leurs parents en direct au smartphone pour qu'ils envoient de l'argent. Ils devaient se tenir couchés sur le flanc afin de ne pas prendre de place, sinon ils prenaient des coups. Et ils ont été transportés dans des cages sur des places et forcés à travailler. »

Et il y a le reste, pas forcément racontable, à propos de la traversée de la Méditerranée. « Ceux qui arrivent sont des survivants, dit Madeleine, bénévole à la Cimade. Quand les gilets de sauvetage sont lancés, c'est la grande baston. Parfois, ils ont dû pousser quelqu'un pour survivre. Ce sont des cauchemars qui reviennent. C'est tabou de dire : j'ai tué quelqu'un pour survivre. » À défaut de parole, les bénévoles leur font dessiner ces moments. Mais ils sont désemparés.

« On leur fait débiller leur souffrance, mais qu'est-ce qu'on en fait après ? », demande Odile, médecin retraitée.



L'ancienne maison des chefs de gare occupée à Veynes © LF

Au CHUM, pour éviter à la douzaine de jeunes migrants hébergés de « trop gamberger », l'agenda de la semaine prévoit un goûter philo, un atelier de dessin, une batucada. « Nous sommes une quarantaine de bénévoles à tourner, décrit Thomas. Certains travaillent, il y a des saisonniers, des retraités, plus beaucoup de gens qui passent faire des dons, une journée de travaux, emmener les jeunes faire de l'escalade, du foot. » Ce matin-là, c'est un ostéopathe-acupuncteur du coin qui débarque avec sa table pour proposer des séances. Dans le sous-sol, s'accumulent les vêtements, machines à laver, réfrigérateurs et cuisinières données. Et la cuisine regorge de potirons offerts par un agriculteur.

Mathilde, 42 ans, peintre décoratrice d'un village voisin, est venue donner un coup de main pour refaire les enduits des murs. « C'était vu au départ comme un repère d'anarchistes, mais s'il n'y avait pas ces gens pour faire un truc illégal à la base, on serait encore tous à écouter les infos sans se bouger, témoigne-t-elle. Ça agrège du monde. Sur les listes de mails, je vois de plus en plus de personnes de tout âge et toute orientation politique. »

« On est en train de créer une bombe à retardement »

Les jeunes en attente d'évaluation sont désormais tous mis à l'abri par le Conseil départemental et le préfet. Mais rien n'est prévu pour ceux qui sont déclarés

majeurs et qui se retrouvent à la salle paroissiale et au CHUM. « *Ce n'est plus le rôle du département* », nous répond Fabrice Hurth.



Issa, un Malien de 16 ans, est revenu au «CHUM» après avoir été déclaré majeur par le département © LF

Le 13 octobre 2017, Issa, un Malien de 16 ans, a appris au Conseil départemental que les « *éléments recueillis* » au cours de son évaluation ne permettaient pas « *de plaider en faveur de [sa] minorité* ». Un fonctionnaire lui a donné un plan de Gap, lui a conseillé d'appeler le 115 et il s'est retrouvé dehors. Il est revenu au CHUM de Veynes. Grâce au réseau militant, il doit partir le lendemain dans une famille d'accueil du Pays Diois, le temps de déposer un recours devant la juge des enfants. « *Les autorités créent des enfants en errance, qui disparaissent dans la nature* », remarque Madeleine, de la Cimade.

Le sort de ceux qui sont reconnus mineurs n'est pas forcément plus enviable. Depuis mars 2016, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, selon les places disponibles. Du jour au lendemain, ces adolescents peuvent être envoyés n'importe où en France, le plus souvent tout seuls. « *On les met dans une situation extrêmement stressante* », dit Dominique Rougier. Il raconte comment un jeune homme de 15 ans et à moitié analphabète a été envoyé à Antony, en région parisienne, avec pour seul bagage un billet de train. « *Il n'avait même pas de ticket de RER. On a commencé à lui expliquer combien de stations compter et, finalement, nous avons contacté un copain parisien qui est venu le chercher en moto à la gare d'Austerlitz.* » Ancien éducateur dans une Maison d'enfants à caractère social (MECS), il est outré : « *Ça serait un gamin blanc, il y aurait un éducateur de l'Aide sociale à l'enfance qui l'attendrait à la gare.* »

Madeleine, assistante sociale retraitée, a accueilli chez elle pendant trois mois un jeune Ivoirien de 16 ans. Il a été reconnu mineur et confié par la justice à l'Aide sociale à l'enfance des Bouches-du-Rhône. Faute de place dans un foyer ou une famille d'accueil, le jeune homme vit depuis deux mois dans un hôtel du cours Belsunce, à Marseille, « *empli d'adultes qui ne parlent qu'arabe* ». Il ne dispose que d'un ticket-restaurant par jour pour manger. « *La literie est infestée de punaises, il ne peut pas dormir*, dit Madeleine. *Et il n'est toujours pas scolarisé. Il ne sera évalué scolairement que mi-novembre. C'est de la maltraitance !* » Dans un avis daté du 11 octobre 2017, le Défenseur des droits interdit tout hébergement hôtelier pour les mineurs.

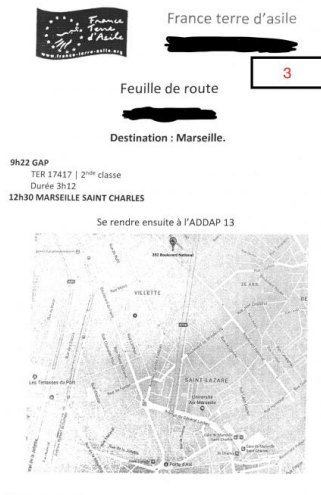


Un jeune plongé dans son «J'aime lire» spécial foot, à la salle paroissiale de Gap © LF

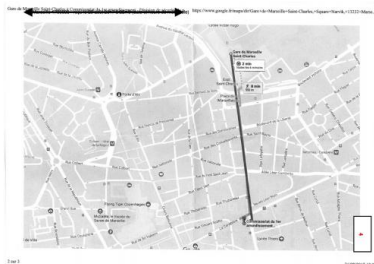
Beaucoup de mineurs étrangers placés par la justice dans les Bouches-du-Rhône reviennent à Gap après avoir passé plusieurs jours à errer dans les rues marseillaises. C'est le cas d'Issa, 15 ans, originaire de Côte d'Ivoire, que nous avons croisé à la salle paroissiale. Son ordonnance de placement provisoire (OPP) en poche, il a été envoyé en train à Marseille à la mi-août 2017, avec deux autres mineurs et un plan pour se rendre à l'Addap, l'association chargée par le département des Bouches-du-Rhône de l'accueil des mineurs non accompagnés.

« *Ils ont pris nos noms, nous ont dit qu'ils n'avaient pas de place et qu'ils nous appelleraient*, dit Issa. *Je suis resté deux jours à la gare Saint-Charles. Ça s'est mal passé. Il faisait froid, mon sac a été volé.* » Un bénévole de Gap est venu, à sa demande, le chercher et

le ramener à la salle paroissiale à Gap. Issa veut faire des études et devenir menuisier. Mais lui non plus n'est toujours pas scolarisé.



Feuille de route remise aux mineurs étrangers envoyés seuls à Marseille © LF



Le plan remis aux mineurs étrangers envoyés seuls à Marseille pour rejoindre l'Addap. © LF

Depuis le 31 août 2017, Martine Vassal, la présidente (LR) du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, a été condamnée à sept reprises par le tribunal administratif de Marseille. À chaque fois, le juge des référés lui a enjoint d'assurer dans les 24 heures l'hébergement de mineurs étrangers, avec une astreinte de 150 euros par jour de retard. Selon leur avocat, M^e Yassine Djermoune, une seule décision a été exécutée, celle concernant le jeune Ivoirien déjà évoqué. Le département l'a donc placé dans un hôtel marseillais infesté de punaises de lit... La mauvaise volonté du département pourrait à terme coûter cher aux contribuables. « Une action en vue de procéder à la liquidation de l'astreinte prononcée par le juge est envisagée pour tous ces jeunes », indique Yassine Djermoune.

« L'État ne met plus à l'abri les mineurs, et c'est nous, qui les protégeons, qui sommes considérés comme des délinquants », tempête Jean-François, 34 ans, qui vit au squat « Chez Marcel », à Briançon. Cet ancien responsable d'un projet de l'ONG Action contre la faim en Afrique est interdit de territoire côté italien pendant cinq ans, à la suite de son action auprès des migrants à Vintimille. Il vient d'emmener un jeune étranger de 17 ans dans la Drôme pour tenter de le faire enregistrer. « Mais ils lui ont dit qu'il était déjà enregistré et déclaré majeur dans les Hautes-Alpes, ce qui prouve l'existence d'un fichier national », dit-il.

Quelle issue pour ces jeunes déclarés majeurs, dont les demandes d'asile ont très peu de chances d'aboutir ? Ils viennent en effet de pays de l'Afrique de l'Ouest, qui ne sont pas considérés en guerre. « On fait tout pour les invisibiliser, mais on est en train de créer une bombe à retardement, car ils ne partiront pas pour autant, dit Delphine, conseillère juridique pour la Mission d'accueil des personnes étrangères (MAPPEmonde), de Briançon. Ils vont se retrouver à la rue, sans papiers, et coûter beaucoup plus cher que s'ils avaient été pris en charge, scolarisés, intégrés. »

Jean-François sait que les jeunes hommes avec lesquels il vit « Chez Marcel » sont « voués à la clandestinité et au travail au noir ». Cela le désole. « Nous voulons les rendre visibles pour leur éviter de se cacher, leur offrir une socialisation », dit-il. Pour le jeune militant, cela pousse à « aller plus loin dans l'imagination d'un modèle sortant du salariat ». « En milieu rural, ils ont toute leur place dans des modèles coopératifs, des chantiers participatifs », espère-t-il.

Une fonctionnaire du département inquiétée pour son militantisme

Joëlle, 42 ans, est assistante sociale à la Maison des solidarités de Gap. Cette fonctionnaire territoriale fait par ailleurs partie du collectif Un toit, un droit. Le 1^{er} août 2017, à la sortie de son travail, elle rejoint à 17 h 30 **une action organisée** avec le collectif, la Cimade, RESF et une vingtaine de mineurs à la rue, devant le Conseil départemental. « Nous avons fait plusieurs courriers au Conseil départemental, sans réponse, explique-t-elle. Des personnes ont été

reçues par le directeur de cabinet. La seule réponse donnée était une nuit d'hôtel et rien de plus. Donc, nous nous sommes installés à l'accueil du Conseil départemental. La BAC [Brigade anticriminalité – ndlr] et la police en tenue sont arrivées et nous ont mis dehors sans heurts. Je me suis interposée entre les mineurs et la police pour expliquer à la police que je ne comprenais pas son intervention. J'ai expliqué [aux agents] que nous demandions une vraie mise à l'abri au-delà d'une nuit. »

Trois jours plus tard, la fonctionnaire est convoquée par le directeur général des services du département des Hautes-Alpes à un entretien pour manquement à son devoir de réserve. Un rapport l'accuse d'avoir « mis en cause l'action du département et ce qu'elle qualifie d'insuffisances en matière d'accueil des mineurs non accompagnés ». L'entretien ne se déroule pas très bien. Au lieu de faire amende honorable, comme attendu, Joëlle, accompagnée par deux délégués syndicaux Sud Collectivités territoriales, maintient que de là où ils se trouvaient, les agents du département n'ont pas pu entendre ce qu'elle disait aux mineurs et aux policiers. Et qu'elle n'a pas enfreint son devoir de réserve. « Je leur ai dit que je ne pouvais pas avoir dans ma fiche de poste "protection de l'enfance" et oublier cette mission en fermant la porte du boulot à 17 h 30 », explique Joëlle.

Dans un courrier, les associations présentes attestent que la militante n'a eu « à aucun moment un comportement incititatif » et qu'elle a « eu la présence d'esprit d'engager un dialogue avec les jeunes pour les apaiser » lors de l'arrivée des forces de l'ordre. Le 17 août 2017, le département décide de l'ouverture

d'une procédure disciplinaire. « Fin septembre, le directeur général des services a demandé une sanction de classe 1, c'est-à-dire un avertissement, un blâme ou jusqu'à trois jours de mise à pied », indique Isabelle Cœur, déléguée syndicale Sud Collectivités territoriales des Hautes-Alpes.

La fonctionnaire n'a toujours pas reçu la sanction. Mais en attendant, celle-ci muselle ses collègues, qui « n'osent plus faire grève », dit Anne-Pascale Salomone, déléguée syndicale Sud Collectivités territoriales des Hautes-Alpes. Le devoir de réserve n'existe pas dans la loi française, il relève de la jurisprudence. Selon **une réponse du gouvernement** à une question d'un député, en 2001, il « contraint les agents publics à observer une retenue dans l'expression de leurs opinions, notamment politiques ». La réponse se poursuit en rappelant que « cette obligation de réserve ne saurait être conçue comme une interdiction pour tout fonctionnaire d'exercer des droits élémentaires du citoyen : liberté d'opinion et, son corollaire nécessaire dans une démocratie, liberté d'expression ».

Prolonger

La **Convention internationale relative aux droits de l'enfant** prévoit dans son article 22 à propos des enfants réfugiés :

« Lorsque ni le père, ni la mère, ni aucun autre membre de la famille ne peut être retrouvé, l'enfant se voit accorder, selon les principes énoncés dans la présente Convention, la même protection que tout autre enfant définitivement ou temporairement privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.